

de vente à Mailloux, déclarèrent éteinte la créance de la veuve Cugnet, et stipulèrent que les 6,000 livres seraient payées à Cadet, avec certains délais en faveur de Mailloux, ainsi qu'on le voit par un acte d'accord du 2 août 1766, devant le même notaire.

Il faut ajouter sur ce point ce que Houdin fit observer en outre par sa lettre au notaire Panet, comme instruction pour rédiger ce dernier acte: "Cet homme (Mailloux), dit-il, m'ayant représenté que dans l'année après la mort de Madame Cugnet, il ne pourrait peut-être pas payer les 6,000 livres sans en venir à vendre ce même fonds qu'il vient de rétablir à neuf, ce qui lui a beaucoup coûté, et ce qui d'ailleurs en assure la vente et le fonds, je lui ai accordé au nom de M. Cadet de lui prolonger le délai, ainsi je vous prie d'insérer dans l'acte que dans l'an du décès de cette dame, au lieu de payer la totalité, il ne paiera que 1,500 livres et les 4,500 livres restant en quatre années à suivre." L'acte fut rédigé en conséquence.

Cependant, Vital Mailloux, tel qu'il le craignait, ne put payer à temps convenu son prix d'achat à Cadet, et par décret de la Cour des Plaid-Communs à Québec, la maison fut mise en vente, et tomba entre les mains de Samuel Jacobs, négociant de Chambly, suivant l'adjudication qui lui en fut faite par Jacobs Rowe, député-prévost-marshal, suivant son procès-verbal, du 20 janvier 1768, rapporté sur la saisie faite sur Vital Mailloux; mais la vente fut faite à la charge de payer les six mille chelins dus à Cadet.

Il est moins important pour nous de suivre ce qu'il advint ensuite de cette maison; qu'il suffise de dire que Jacobs la vendit, le quai compris, au nommé Alexandre Martin, par contrat devant J.-C. Panet, notaire, du 5 novembre 1774. Subséquentement, le 6 juillet 1781, par acte devant Maître Berthelot, notaire, il fut déclaré que Martin n'avait été qu'un prête-nom pour William Grant, qui fut ainsi reconnu propriétaire. Comme tel il vendit en 1808 à Thomas Wilson, et celui-ci en fit la vente à feu François Buteau, par contrat, devant Bélanger, notaire, du 3 avril 1832. M. Buteau était alors un des plus grands propriétaires fonciers dans Québec et faisait un négoce très étendu. Il avait remis la maison de Cadet sur un pied qui